

Faut-il mettre des éoliennes en forêt ?

Vélocita Énergies, filiale du groupe chinois Envision, envisage l'implantation d'un grand parc éolien dans la forêt d'Avaugour – Bois-Meur. Le Département, propriétaire des lieux, ne se prononce pas.

« Nous avons l'expérience réussie de plusieurs parcs éoliens en forêt, en Côte-d'Or et dans le Doubs. » Mercredi 30 mars, l'entreprise Vélocita Énergies, filiale du grand groupe chinois Envision Energy, est venue présenter son projet devant le conseil municipal de Boquého. Elle envisage l'implantation de plusieurs éoliennes, pouvant culminer à 180 m de hauteur, dans la forêt de Bois-Meur.

Très sollicitée par des promoteurs éoliens depuis quelques mois, la maire de Boquého, Nadia Le Hégarat, a décidé de les convier au conseil municipal. Si la plupart des projets se situent en lisière de forêt, celui de Vélocita se distingue. Cette entreprise envisage de mettre des éoliennes au sein de la forêt de Bois-Meur. « On se donnerait plus de libertés à aller dans les espaces boisés appartenant au Conseil départemental, mais en dehors de l'espace naturel sensible », explique Cédric Henneguelle, responsable Ouest de Vélocita Énergies.

« La production d'énergies, une valorisation de la forêt »

« Utiliser la forêt pour produire des énergies, c'est une valorisation au même titre que la sylviculture ou le tourisme », plaide la société Laminak Energy, qui travaille avec Vélocita sur ce projet. « Un projet éolien a plus d'impact en lisière que dans la forêt, ajoute le promoteur. Les échanges écologiques se font généralement en lisière, notamment en ce qui concerne les chauves-souris. »

La filiale de la société chinoise a un projet ambitieux de cinq éoliennes, qui pourrait être doublé, voire triplé à terme en s'étendant sur les territoires



Les quatre éoliennes situées sur le col de Marhalla, à Boquého, sont visibles à plusieurs kilomètres.

PHOTO | ARCHIVES OUEST-FRANCE

d'autres communes, toujours dans la forêt.

Sollicité par *Ouest-France*, le Conseil départemental dit « ne pas avoir eu connaissance de ce projet » et refuse de donner sa position sur l'implantation d'éoliennes dans ses forêts.

Une autre société, Valéco, avait également envisagé investir le massif forestier. « Nous avons eu un rendez-vous avec la Sem Énergies 22, récemment, pour envisager ce type de développement. On nous a expliqué que ce n'était clairement pas à l'ordre du jour. Le Département ne

se positionnera pas sur un projet éolien en forêt », a-t-elle indiqué devant le conseil municipal. Son projet est donc situé en lisière.

Déjà des éoliennes en forêt de Malaunay

Les éoliennes en forêt, c'est un sujet sensible. Si un projet vient tout juste de voir le jour en forêt de Malaunay, à Ploumagoar (sur un terrain privé), les différents acteurs regardent de près ce qui se passe en forêt de Lanouée, près de Ploërmel (Morbihan). La construction de 17 éoliennes est vivement contestée et a fait l'objet de sept

années de combat judiciaire.

Pour autant, afin de répondre aux objectifs nationaux et régionaux de développement de l'éolien, la filière devra bien trouver des lieux d'implantation. Elle est confrontée à de multiples contraintes : les périmètres interdits de 500 m autour des habitations et monuments historiques ou encore les couloirs aériens pour l'aviation civile et militaire, qui couvrent des surfaces importantes en Côtes-d'Armor.

Thibaud GRASLAND.

La

Sai

en

À p

rep

des

à 1

he

nes

mé

C

adr

scu

nes

ble

tes

Les

si c

Din

est

Cô

te ç

enf

ver

ligr

jou

pro

jeu

to

L

Val

cha

enf

Ju

—

Er

Un

rais

tior

sér

L

anr